

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-CA46-05

Câble sous-marin « REUNION » - Lancement et approbation du financement

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, 2 et 6 rue d'Emmerez de Charmoy-97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Alain ABADIE, Jean-Pierre CHABRIAT, Pascal PLANTE, en distanciel

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Hanifah LOCATE, en distanciel

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Lorraine NATIVEL, Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mikael SIHOU

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20260305-CA_46_05-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations de la Commission Permanente de la Région Réunion en date du 18 décembre 2025 et du 27 février 2026,

VU le rapport du conseil d'administration de la Régie Réunion THD 2026-CA46-05,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Constaté la levée des réserves émises lors du Conseil d'Administration du 2 décembre 2025 par la Région Réunion et la validation définitive des décisions prises lors de ce CA ;

ARTICLE 2 : Approuver les principes de l'accord de consortium du câble sous-marin ReuNION négocié avec les partenaires Orange, Réunicable et Telco OI ;

ARTICLE 3 : Approuver le coût du projet de 88,3M€ ;

ARTICLE 4 : Approuver le montant d'investissement à la charge de Réunion THD, soit 41 M€ maximum ;

ARTICLE 5 : Approuver l'engagement d'une Autorisation de Programme d'un montant de **41 M€** et le tableau de répartition annuel des dépenses relatives à l'AP sur les exercices 2026 à 2028 ;

	2026	2027	2028
Crédits de paiement	12,1M€	14,45M€	14,45 M€

ARTICLE 6 : Approuver le rôle de Coordonnateur pour les fonds CEF et de chef de file pour le FEDER ;

ARTICLE 7 : Approuver les plans de financement CEF et FEDER ;

Eligible CEF 31 300 000

Opérateur	Dépenses éligibles	CEF	Région/Etat	Bénéficiaire
Telco OI	4 413 000,00	2 820 000,00	0,00	1 593 000,00
Réunicable	4 413 000,00	2 820 000,00	0,00	1 593 000,00
Orange	5 312 000,00	3 394 000,00	0,00	1 918 000,00
RTHD	17 162 000,00	10 966 000,00	0,00	6 196 000,00
Total	31 300 000,00	20 000 000,00	0,00	11 300 000,00

Eligible FEDER/Etat 57 000 000

Opérateur	Dépenses éligibles	FEDER	Région/Etat	Bénéficiaire
Telco OI	10 585 000,00	6 778 000,00		3 807 000,00
Réunicable	10 585 000,00	6 778 000,00		3 807 000,00
Orange	12 740 000,00	8 158 000,00		4 582 000,00
RTHD	23 090 000,00	8 286 000,00	6 500 000,00	8 304 000,00
Total	57 000 000,00	30 000 000,00	6 500 000,00	20 500 000,00

ARTICLE 8 : D'autoriser le directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE